

Scherly-Stritt Doris: 1 voix
 Monney Philippe: 1 voix

Cercle de la Gruyère

Bulletins distribués: 99
 Bulletins rentrés: 97
 Bulletin blanc: 1
 Bulletin nul: 0
 Bulletins valables: 96
 Majorité absolue: 49

Ont obtenu des voix et sont élus *M^{me} Marie-Andrée Grandjean* et *M. Jean-Joseph Brodard* avec 76 voix.

Ont obtenu des voix:
 Schmutz François: 5 voix
 Nicolet Patrick: 4 voix
 Pythoud Gabriel: 4 voix
 Ruffieux Maurice: 1 voix
 Grandjean Marie-Andrée (poste à 100%): 1 voix
 Grandjean Marie-Andrée et Tardent Juliette: 1 voix
 Brodard Jean-Joseph (poste à 100%): 1 voix
 Brodard Jean-Joseph (poste à 50%): 1 voix
 Nicolet Patrick et Grandjean Marie-Andrée: 1 voix.
 Stéphane Giller: 1 voix

Cercle du Lac

Bulletins distribués: 99
 Bulletins rentrés: 95
 Bulletin blanc: 0
 Bulletin nul: 0
 Bulletins valables: 95
 Majorité absolue: 48

A obtenu des voix et est élue *M^{me} Claudine Lerf-Vonlanthen* avec 57 voix.

Ont obtenu des voix:
 Haenni-Fischer Bernardette: 37 voix
 Roulin Roland: 1 voix

Cercle de la Glâne

Bulletins distribués: 100
 Bulletins rentrés: 97
 Bulletin blanc: 0
 Bulletin nul: 0
 Bulletins valables: 97
 Majorité absolue: 49

Ont obtenu des voix:
 Girard Bernard: 46 voix
 Nicolet Patrick: 39 voix
 Bourqui Jacqueline: 9 voix
 Wägli Bruno: 2 voix
 Tardent Juliette: 1 voix

Un deuxième tour est nécessaire.

Cercle de la Broye

Bulletins distribués: 99
 Bulletins rentrés: 93

Bulletin blanc: 0
 Bulletin nul: 0
 Bulletins valables: 93
 Majorité absolue: 47

A obtenu des voix et est élue *M^{me} Sylviane Sauteur* avec 87 voix.

A obtenu des voix:
 Siegenthaler Anne: 6 voix
Cercle de la Veveyse

Bulletins distribués: 99
 Bulletins rentrés: 99
 Bulletin blanc: 0
 Bulletins nuls: 2
 Bulletins valables: 97
 Majorité absolue: 49

Ont obtenu des voix:
 Girard Bernard: 45 voix
 Nicolet Patrick: 42 voix
 Bourqui Jacqueline: 4 voix
 Wägli Bruno: 4 voix
 Brodard Jean-Joseph: 2 voix.

Un deuxième tour est nécessaire.

Salutations

Le Président. Avant de poursuivre, je me dois, et avec plaisir, de saluer à la tribune de notre Parlement une délégation des anciens présidents du Grand Conseil fribourgeois (*applaudissements*). Il était une vieille coutume, m'a-t-on dit, qu'une fois par année à l'initiative du président en charge, les anciens présidents du Grand Conseil étaient réunis pour prendre un repas ensemble. Donc c'est aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus!

Je salue, également à tribune, l'arrivée de l'ancien chancelier, M. René Aebischer, et du vice-chancelier en charge, M. Gérard Vaucher. Bienvenue également! (*applaudissements*)

Projet de décret N° 19 concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé»¹

Rapporteur: **Daniel de Roche** (*MLB/ACG, LA*)
 Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, **Directrice de la santé et des affaires sociales**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Nous avons eu une courte séance pour traiter cette initiative constitutionnelle et j'espère que nos débats ne vont pas être longs maintenant.

¹ Message pp. 1168 à 1173.

Die vorberatende Kommission schlägt Ihnen einstimmig «Eintreten» vor mit folgenden Bemerkungen: Die Zahl der gültigen Unterschriften, der beglaubigten gültigen Unterschriften ist 12 253. Das ist die erste Bemerkung.

Die zweite Bemerkung ist, dass wir bei der Behandlung eine Nicht-Übereinstimmung zwischen dem deutschen und dem französischen Text festgestellt haben, dass aber die offiziellen publizierten Texte durchaus übereinstimmen.

Die dritte Bemerkung ist, dass es ein Reihe von Tippfehlern in der Vorlage gibt, die wie folgt korrigiert werden müssen: Il s'agit bien d'une initiative «constitutionnelle» et pas «institutionnelle», comme c'est libellé dans le titre en français und dass das Urteil des Bundesgerichtes am 28. März 2007 gefällt wurde und nicht 2008, wie es im deutschen Text steht.

Ausserdem haben wir uns in der Kommission gefragt: Ist das wirklich eine Verfassungsinitiative oder ist es nicht eher eine Gesetzesinitiative?

Aber all diese Fragen haben uns nicht dazu geführt, die Gültigkeitserklärung dieser Initiative in Frage zu stellen und mit diesen Bemerkungen lade ich Sie ein, sowohl einzutreten, wie das Dekret zu unterstützen und zu bestätigen. Ich denke, dass wir keine andere Möglichkeit haben, wenn wir nicht einen Rekurs riskieren wollen vor Bundesgericht.

La Commissaire. La fumée passive est un thème qui préoccupe tout particulièrement depuis plusieurs années. C'est effectivement un vrai problème de santé publique qui préoccupe tout particulièrement la population puisque, selon une enquête de l'Office fédéral de la santé publique, 2/3 de la population plébiscite une interdiction de fumer dans les établissements publics. En guise d'anecdote, le Grand Conseil avait déjà, dans sa séance du 17 novembre 1855, signalé les abus résultant de la pipe et des cigarettes, soit au point de vue économique, soit au point de vue des dangers du feu. On voit que les préoccupations peuvent se rejoindre! Comme vous le savez, de nombreuses interventions parlementaires ou autres ont déjà été déposées dans notre canton. Vous en avez eu la liste dans le message. L'initiative populaire cantonale pour la protection des citoyens contre les effets toxiques de la fumée du tabac dans les lieux publics fermés, «*Fumée passive et santé*», a été déposée le 13 décembre 2006 à la Chancellerie. La procédure s'effectue en trois étapes, soit un rapport sur les signatures, la validation de l'initiative et le ralliement ou non à l'initiative.

Aujourd'hui, nous vous proposons de procéder aux deux premières étapes, à savoir le Grand Conseil prend acte du résultat du dénombrement des signatures, qui est bien de 12 253 – contrairement à ce qui avait été indiqué dans le message – et du texte de l'initiative. Conformément au délai des 90 jours dès le dépôt des listes, soit le 23 février 2007, la Chancellerie a publié ce résultat dans la Feuille officielle ainsi que la constatation de l'aboutissement de cette initiative.

Le Grand Conseil statue sur la validité matérielle et formelle de l'initiative en acceptant ou non le décret tel que proposé aujourd'hui. Le texte correspond à l'exigence de l'unité de matière. Certaines questions peuvent se poser de savoir si l'intégralité de l'arti-

cle 68 de l'initiative est compatible avec certains droits fondamentaux, tels que liberté personnelle ou protection de la sphère privée ou du domicile. Mais cela ne remet pas en question la validité de l'initiative puisque, selon un arrêt du Tribunal fédéral, les termes d'une initiative doivent toujours être interprétés dans le sens le plus large aux initiants. Le Conseil d'Etat vous propose donc d'adopter le projet de décret, décision qui sera sujette à recours, le cas échéant, devant le Tribunal fédéral.

Pour ce qui concerne la suite de la procédure, vous aurez trois cas de figure:

- Le Grand Conseil peut se rallier à l'initiative entièrement rédigée. Elle sera soumise au peuple dans le délai de 180 jours dès l'adoption du présent décret;
- Le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative et n'élabore pas de contre-projet, la votation aurait également lieu dans le délai de 180 jours dès la date d'adoption du présent décret;
- Et, troisième cas de figure, le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative mais élabore, dans le délai d'un an dès la date d'adoption de ce décret, un contre-projet.

Si nous avons, dans l'article 2 du projet de décret, parlé d'un an, c'est que techniquement la LEDP était difficilement applicable dans les conditions présentes.

En ce qui concerne la suite du calendrier, nous pourrions imaginer que le Conseil d'Etat puisse traiter d'un projet de message au plus vite le 6 novembre et dans le meilleur des cas, le Grand Conseil pourrait débattre en décembre 2007. En ce qui concerne les dates de votation, les dates qui pourraient être envisagées seraient le 1^{er} juin 2008, le 28 septembre 2008 ou encore le 30 novembre 2008. Donc en principe, sauf recours ou retard dans la procédure, nous pourrions imaginer une votation l'année prochaine.

Ma Direction a d'ores et déjà constitué un groupe de travail qui réunit l'ensemble des acteurs concernés: Service de la santé publique, Service du médecin cantonal, Direction de la sécurité et de la justice, le CIPRET, le comité d'initiative, Gastro-Fribourg, l'hôtellerie, deux députés auteurs de différentes interventions. Ce groupe de travail va se réunir encore cette semaine sous forme d'une table ronde afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des avis, de présenter les connaissances au niveau de la santé publique ainsi que les différentes solutions qui ont été trouvées dans les autres cantons et finalement développer un projet.

Je remercie M. le Rapporteur qui a rectifié les quatre coquilles qui sont malencontreusement apparues dans ce message.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce projet de décret.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die FDP-Fraktion hat sich mit der Botschaft Nummer 19 eingehend befasst. Auch wir stellen fest, dass die Initiative «Passivrauchen und Gesundheit» gültig ist. Über den Inhalt haben wir uns heute nicht zu äussern, möchten aber trotzdem folgendes erwähnen: Dass wir die Zweifel des Staatsrates über die Einheit der Materie teilen.

Dass eine Teilrevision der Verfassung nicht angebracht ist und zu weit geht. Dass mit der eingereichten Initiative vor allem die Menschen am Arbeitsplatz geschützt werden müssen. Vernünftige Lösungen müssen unter allen Betroffenen ohne strenge Gesetze gefunden werden, wie es heute schon vielerorts der Fall ist. Die Beteiligten sind, wie Frau Staatsrätin Demierre uns mitgeteilt hat, somit an einen runden Tisch einzuladen, um uns einen Gegenvorschlag zu gegebener Zeit zu unterbreiten.

Thomet René (PS/SP, SC). La lutte contre les effets néfastes de la fumée passive va enfin pouvoir passer aux actions concrètes et efficaces.

Contrairement à ce que pense notre collègue Vonlanthen, rien, absolument rien ne peut être opposé à la validité de l'initiative constitutionnelle «Fumée passive». 12 253 signatures valables ont été enregistrées, l'unité de matière est absolument respectée et l'initiative est conforme au droit supérieur. Il est temps que nous ayons enfin des actions qui vont dans le sens de ce que veut la population, c'est-à-dire une protection efficace des personnes contre les effets néfastes de la fumée passive.

En conséquence, le groupe socialiste, à l'unanimité, vous propose d'adopter le projet de décret N° 19 et invite le Conseil d'Etat à traiter cette initiative dans le meilleur délai que M^{me} la Commissaire a évoqué tout à l'heure.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Nachdem die Unklarheiten und Übersetzungsfehler mittels Mail des Generalsekretärs der Gesundheitsdirektion an alle Kommissionsmitglieder ausgeräumt, respektive berichtigt wurden, steht der Validation dieser Initiative aus unserer Sicht nichts mehr im Wege.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour son message accompagnant le projet de décret concernant la validation de l'initiative constitutionnelle intitulée «Fumée passive et santé» et c'est avec attention qu'il en pris connaissance. Comme cela a déjà été dit, il s'agit aujourd'hui de se prononcer uniquement sur la validation de cette initiative constitutionnelle considérant l'unité de matière et la conformité au droit supérieur. Le débat de fond et le ralliement à cette initiative auront lieu ultérieurement. Le groupe démocrate-chrétien reconnaît que le texte correspond à l'exigence d'unité de matière. Concernant les critères formels, nous partageons l'avis que le libellé est trop détaillé et qu'il aurait pu s'en tenir à la formulation de principe. Quant à la conformité au droit supérieur, nous sommes sensibles à l'argumentation développée dans le message et veillerons à ce que les droits fondamentaux soient respectés.

Considérant que cette initiative constitutionnelle respecte le principe de l'unité de matière et qu'elle peut être interprétée de manière conforme au droit supérieur, le groupe démocrate-chrétien vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Da keine Fraktion und kein Redner und keine Rednerin sich gegen die Gültigkeit ausgesprochen hat, kann ich mich kurz fassen: Die einzige Frage, die kontrovers diskutiert wurde, ist die Einheit der Materie. In der Kommission sind wir zum Schluss gekommen, dass das Kriterium der Einheit der Materie nicht verletzt ist und dass deshalb der Gültigkeitserklärung der Initiative nichts im Wege steht. Insofern lade ich Sie ein, auf das Dekret einzutreten und es so anzunehmen.

La Commissaire. Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière sur ce projet de décret. Je tiens à préciser qu'effectivement le texte proposé correspond à l'exigence de l'unité de matière. Nous n'avons aucun doute sur ce fait-là. Les questions qui restent posées étaient de savoir si l'intégralité de l'article 68 était bien compatible avec les droits fondamentaux. Mais là, nous aurons l'occasion, dans le débat sur la forme, de nous exprimer. Au niveau de ma Direction, nous avons prévu en fait d'élaborer un contre-projet qui serait composé d'un texte constitutionnel et, si possible en même temps, de venir devant le Grand Conseil avec une modification de la loi sur la santé pour répondre à l'ensemble des interventions qui sont encore en suspens devant le Grand Conseil. Je vous remercie de votre soutien.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 65 voix sans oppositions ni abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP),

Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 65.*

- La séance est levée à 12 heures.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
